

Objet : Désignation des élus référents aux missions du PETR et au GAL

Par suite d'une convocation en date du 22 février 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 2 mars 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Sébastien FINE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Anne Marie PEYTHIEU	Absente
Jean Michel REYMOND	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Présent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Absent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Présent	Jacques BONNARDEL	Présent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Absent

Vu

Les missions diverses que porte le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

La nécessité pour chaque mission d'être suivi par un élu ;

CONSIDERANT

Que le Président ne peut seul assumer le suivi de toutes les missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

Que pour assurer le bon déroulement des missions du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, il est utile que les agents soient suivis et que leur travaux puissent être rapportés au sein du conseil syndical par un élu ;



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°2 du : 2 mars 2016

Délibération n° : 2016.035

Page 2 sur 2

Objet : Désignation des élus référents aux missions du PETR et au GAL

Que les élus référents sont en lien direct avec les agents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, ils doivent participer au comité de pilotage, de suivi, de coordination et de synthèse des missions dont ils sont référents ;

Que certains membres se sont déjà fait connaître pour assumer le rôle d'élu référent titulaire ou suppléant

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	7		
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	0		
Nombre de suffrages exprimés		7			
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Désigne,

LEADER / GAL M Cyrille DRUJON D ASTROS – titulaire M Pierre LEROY - suppléant

Politique de Pays : M Max BREMOND - titulaire M Christian GROSSAN - suppléant

Energie / TEPCV : M Pierre LEROY – titulaire M Bernard LETERRIER - suppléant

Gestion intégré de risques naturels : M Maurice DUFFOUR – titulaire M Jean Michel REYMOND et M Serge LAURENS - suppléants

Bois Charte forestière : M Christian LAURENS – titulaire M Dominique MOULIN et Jacques BONNARDEL - suppléants

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président, Pierre LEROY.

